



## Un projet de loi pour interdire la chasse à courre !

13/05/2011 à 16h55 - mis à jour le 13/05/2011 à 17h11

**Mai 2011. Déjà abolie dans la plupart des pays voisins, la chasse à courre est toujours pratiquée dans 67 départements français malgré une large opposition des français. One Voice soutient la proposition de loi qui vient d'être faite et qui vise à interdire cette pratique moyenâgeuse et cruelle.**



### Rappel sur une pratique barbare

Pratiquée chaque année dans l'hexagone du 15 septembre au 31 mars, la chasse à courre est réservée à quelques initiés. Elle consiste à encourager des meutes de chiens à traquer un animal (cerf, chevreuil, sanglier...) qui finit souvent dévoré vivant ou noyé avant d'être achevé. Fortement perturbatrice pour l'environnement, ces chasses sont le loisir d'une élite, suivie par de nombreuses personnes, à pied, à vélo ou en voiture. Les dérives et les pratiques illégales sont nombreuses, ainsi que l'a montré l'enquête réalisée durant plusieurs années par les enquêteurs de One Voice.

### Les français opposés à la chasse à courre

Frustrés par les interdictions dans leur pays, nos voisins chasseurs à courre, notamment anglais, sont de plus en plus nombreux à venir la pratiquer dans nos forêts. Pourtant, cette pratique est loin d'être plébiscitée par les français ! Le sondage IPSOS/One Voice réalisé en juillet 2010 est clair : 4 français sur 5 sont opposés à la pratique de la chasse à courre en France et ils sont 3 sur 4 à vouloir son interdiction...

### Une proposition de loi

Il est temps que la France se dote d'une législation en accord avec la volonté de la grande majorité de ses citoyens. C'est l'objet de la loi proposée entre autres par Yves Cochet et Noël Mamère et qui viserait « à ne plus délivrer aucune attestation de meute destinée à l'exercice de la chasse à courre, à cor et à cri ». De plus, cette pratique serait assujettie à une peine de prison d'un an et de 15 000 € d'amende.

### Agir

Pour inciter le gouvernement à voter cette loi, vous pouvez écrire à votre député pour lui demander de soutenir cette proposition. Vous pouvez aussi lui envoyer le rapport réalisé par One Voice au terme de son enquête et vous appuyer sur les résultats du sondage montrant la forte opposition des français à la chasse à courre.

Accéder au site One Voice